INSTRUCTION

ADRESSÉE

AUX AUTORITÉS CONSTITUÉES

DES Départemens de Rhône et de Loire, et principalement aux Municipalités des Campagnes et aux Comités Révolutionnaires,

PAR

LA COMMISSION TEMPORAIRE

DE SURVEILLANCE RÉPUBLICAINE

ÉTABLIE à VILLE-AFFRANCHIE par les Représentans du Peuple.

Et approuvée par les Représentans du Peuple COLLOT-D'HERBOIS *et* FOUCHÉ.

Le but de la Révolution est le bonheur du Peuple.

A VILLE-AFFRANCHIE,

De l'Imprimerie Républicaine de TOURNACHON-MOLIN, rue Mercière, N°. 51.

An II de la République Française.

Lc2
FRc
4334

M+W 7706

Que ceux qui ont *approuvé* ces lignes osent dire encore à présent, qu'ils *n'ont* pas travaillé, comme les autres, à élever le piédestal de la tyrannie, on leur répondra en *les* opposant à *eux-mêmes*.

(*Rapport de Courtois page* 72.)

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

PRÉFACE.

DANS un voyage que je fis à Lyon, j'eus occasion de m'entretenir avec quelques citoyens de la conduite atroce de Collot-d'Herbois et de Fouché dans cette malheureuse cité. " Lisez et jugez des prin-„ cipes sociaux de ces Cannibales, me „ répondit l'un d'eux en me ptésentant „ l'Instruction de la Commission tempo-„ raire, et voyez si un plan de conduite „ tracé d'après de telles bases pouvait ame-„ ner d'autres résultats que la ruine totale „ du commerce et des arts qui rendoient „ naguères cette Commune si florissante. Je l'ai lue et relue cette exécrable production inspirée par les furies et confirmative du systême que le député Courtois a si bien développé dans son rapport. J'ai eu soin de mettre en italique les passages où cette doctrine monstrueuse perce d'une manière plus sensible; je la signale au lecteur à peu près comme on marque un écueil dont il seroit dangereux d'approcher.

PIÈCE INTÉRESSANTE.

INSTRUCTION

ADRESSÉE aux Autorités Constituées des Départemens de Rhône et de Loire,

PAR

LA COMMISSION TEMPORAIRE,

LES Représentans du Peuple près l'armée des Alpes, et dans les différens départemens de la République, s'occupent avec un zèle infatigable de rétablir l'ordre troublé par l'infame rebellion des Lyonnais ; de punir les traîtres, de poursuivre les conspirateurs ; de ranimer l'énergie des Sans-Culottes ; d'assurer l'approvisionnement de l'armée et des citoyens ; et sur-tout d'indemniser la partie pauvre et souffrante du Peuple, des pertes que lui ont occasionnées les crimes des riches contre-révolutionnaires.

Pour s'aider dans des travaux aussi multipliés, aussi importans, ils se sont environnés de patriotes purs et éprouvés ; ils ont organisé une commission de sans-culottes, chargée de coopérer avec eux, de les soulager de la multitude des détails qui absorberaient un temps qu'ils doivent à de grandes vues, à de grandes opérations ; d'imprimer, sous leurs yeux, le mouvement révolutionnaire aux autorités régénérées, et de prendre, de concert avec eux, toutes les mesures de salut public que les circonstances pourront nécessiter, ou qu'un patriotisme prévoyant lui inspirera.

La Commission sent toute la grandeur de la mission à laquelle elle est appelée ; elle répondra à la confiance et aux desseins des Représentans du Peuple ; mais au commencement de ses travaux, elle sent aussi qu'il est indispensable pour elle d'associer à sa surveillance, celle des autorités, des comités révolutionnaires, des Sociétés populaires, et de tous les citoyens; elle croit nécessaire de leur faire connoître l'esprit qui doit les animer aujourd'hui, les principales opérations auxquelles ils doivent se livrer, et enfin, tout ce que la République a droit d'attendre non-seulement de leur civisme, mais de ce profond sentiment d'indignation, mais de *ce généreux désir de vengeance* qu'a imprimé dans leurs cœurs, les crimes et la rebellion dont leur pays a été le théâtre.

C'est dans cette vue qu'est rédigée la présente Instruction. Elle sera divisée en plusieurs sections. La Commission engage chacune des sociétés, chacun des individus qui la liront, à se pénétrer de l'esprit qui l'a dictée ; *mais elle les avertit en même temps, qu'en leur indiquant le but où ils doivent tendre, elle n'entend pas leur prescrire les bornes où ils doivent s'arrêter : tout est permis pour ceux qui agissent dans le sens de la révolution ; il n'y a d'autre danger pour le républicain, que de rester en arrière des lois de la République ; quiconque les prévient, les devance ; quiconque même outrepasse en apparence le but, souvent n'y est pas encore arrivé. Tant qu'il y aura un être malheureux sur la terre, il y aura encore des pas à faire dans la carrière de la liberté.*

§. PREMIER.

De l'Esprit révolutionnaire.

La révolution est faite pour le Peuple ; c'est le bonheur du Peuple qui en est le but ; c'est l'amour

du Peuple qui est la pierre de touche de l'esprit révolutionnaire.

Il est bien aisé de comprendre que par le Peuple, on n'entend pas cette classe privilégiée par ses richesses, qui avoit usurpé toutes les jouissances de la vie, et tous les biens de la Société. Le Peuple est l'universalité des Citoyens français; le Peuple, c'est sur-tout la classe immense du pauvre, cette classe qui donne des hommes à la Patrie, des défenseurs à nos frontières, qui nourrit la société par ses travaux, qui l'embellit par ses talens, qui l'orne et qui l'honore par ses vertus; la Révolution seroit un monstre politique et moral, si elle eût eu pour but d'assurer la félicité de quelques centaines d'individus, et de consolider la misère de vingt-quatre millions de citoyens. C'eût donc été une dérision insultante à l'humanité, que de réclamer sans cesse le nom de l'égalité, quand des intervalles immenses de bonheur eussent toujours séparé l'homme de l'homme, et qu'on eût vu étouffée, sous les distinctions de l'opulence et de la pauvreté, de la félicité et de la misère, la déclaration des droits qui ne reconnoissoit d'autres distinctions que celles des talens et des vertus.

Ceux qui, dès l'origine de la révolution, ont su en saisir l'esprit, et en favoriser les progrès; ceux-là ont dû voir qu'elle tendoit à faire disparoître de dessus le sol de la France, les monstruosités inhumaines; ceux-là ont vu que si une égalité parfaite de bonheur étoit malheureusement impossible entre les hommes, il étoit du moins possible de rapprocher davantage les intervalles : ils ont vu qu'il y avoit une disproportion épouvantable entre les travaux du cultivateur et de l'artisan, et le modique salaire qu'il en retiroit; ils ont vu avec indignation que celui dont les mains robustes donnoit du pain à ses concitoyens, souvent en manquoit lui-même, et l'arrosoit de ses larmes,

plus encore que de ses sueurs ; ils ont jeté le regard de la philantropie et de l'humanité sur les campagnes, dans les ateliers, dans les greniers, dans les souterrains de l'indigence, et à côté du travail, qui devoit toujours être accompagné de l'aisance ; ils ont vu les haillons de la misère, la pâleur de la faim ; ils ont entendu les plaintes douloureuses du besoin, les cris aigus de la maladie.

D'un autre côté, ils ont vu dans les maisons de la richesse, de l'oisiveté et du vice, tout le raffinement d'un luxe barbare ; et ce qui devoit être la récompense de l'industrie et de la vertu, ils l'ont vu prodiguer aux sangsues du peuple, à des scélérats couverts d'opprobre et de dorure, *et plus engraissés de la substance du malheureux, que du luxe insolent de leurs repas.*

Enfin, pour comble d'infamie, ils ont vu le mépris de ces superbes, poursuivre le pauvre dans sa chaumière ; ils ont vu ces monstres, au lieu de s'attendrir sur des maux que leur luxe seul avoit causés, les aggraver par leur dédains, se croire déshonorés, s'ils étoient approchés par le malheur, et s'indigner, s'ils avoient respiré le même air que le pauvre.

Dans ce renversement universel de principes, dans cette dégradation de l'humanité, dans cette humiliation de la vertu, il falloit un changement, une révolution totale, car on ne peut point tergiverser avec les principes. Laisser en France un seul abus fondamental, c'eût été inviter tous les autres à renaître : c'est l'hydre dont il faut abattre toutes les têtes, sous peine de les voir toutes se reproduire ; c'est le tronc d'un arbre empoisonné, qui en reprenant son ombrage, seme de nouveau, autour de lui, des germes de mort qui en donneront d'autres à leur tour.

L'aristocratie bourgeoise, si elle eût vécu, eût

produit bientôt l'aristocratie financière : celle-ci eût engendré l'aristocratie nobiliaire, car l'homme riche ne tarde pas à se regarder comme étant d'une pâte différente des autres hommes : d'usurpation en usurpation, on en seroit venu au point, que l'on eût regardé comme nécessaire de les consacrer par quelques institutions nouvelles ; voilà le clergé et ses dogmes ressuscités : ce n'est pas tout. Un autel placé isolément dans une République, peut éprouver un choc et être renversé sur lui-même. On lui auroit donné un trône pour l'appuyer, pour s'étayer réciproquement, et nous voilà à la royauté ; c'est là la marche inévitable ; ainsi d'abîme en abîme, on eût ramené la France sous le joug exécrable qu'elle venoit de secouer ; et ne doutez pas, Citoyens, que les monstres ne l'eussent encore appesanti ; qu'ils n'eussent aggravé le poids de vos torts, pour vous empêcher de les soulever. Ils vous auroient punis de vos antiques élans vers la liberté. Les roues, les cachots, les corvées, les main-mortes, les dîmes, les tailles, voilà la perspective, voilà le couronnement d'une révolution incomplète.

Tels sont les maux dont vous ont sauvés ceux qui ont fondé la République : la reconnoissance que vous leur devez, vous impose de grandes obligations : elles sont douces à remplir : faites votre bonheur, ils auront la seul récompense qu'ils attendent.

Républicains, pour être dignes de ce nom, commencez par sentir votre dignité, relevez avec fierté votre tête, et qu'on lise dans vos regards que vous comprenez enfin qui vous êtes, et ce qu'est la République ; car ne vous y trompez pas, pour être vraiment Républicain, il faut que chaque citoyen éprouve et opère en lui-même une révolution égale à celle qui a changé la face de la France ; il n'y a rien, non absolument rien de commun entre l'esclave d'un tyran et l'habitant d'un état libre ; les habitudes de celui-ci,

une guerre qu'eux seuls et leurs adhérens ont suscitée; *s'ils sont patriotes*, vous irez au devant de leurs vœux en leur demandant de faire de leurs richesses le seul emploi qui convienne à des Républicains; c'est-à-dire, un emploi utile à la République; ainsi rien ne peut vous dispenser d'établir promptement cette taxe; il ne faut point ici d'exemption; tout homme qui est au-dessus du besoin, doit concourir à ce secours extraordinaire; cette taxe doit être proportionnée aux grands besoins de la Patrie; *ainsi vous devez commencer par déterminer d'une manière grande et vraiment révolutionnaire, la somme que chaque individu doit mettre en commun pour la chose publique;* il ne s'agit pas ici d'exactitude mathématique ni de ce scrupule timoré avec lequel on doit travailler dans la répartition des contributions publiques; c'est ici une mesure extraordinaire, qui doit porter le caractère des circonstances qui la commandent. *Agissez donc en grand, prenez tout ce qu'un citoyen a d'inutile, car le superflu est une violation évidente et gratuite des droits du Peuple. Tout homme qui a au-delà de ses besoins, ne peut pas user, il ne peut qu'abuser:* ainsi, en lui laissant ce qui lui est strictement nécessaire, tout le reste appartient à la République et à ses membres infortunés.

Voici, à cet égard, la marche que les Municipalités et Comités révolutionnaires ont à tenir: ils doivent, dans la sincérité de leur ame, et après s'être dépouillés de tout esprit de faveur, de haine et de partialité, examiner quels sont les besoins réels de chaque famille, les déterminer d'après le nombre des enfans et des employés nécessaires, *peser les gains et les profits que la révolution a dû* VRAISEMBLABLEMENT *porter dans la maison*, et fixer tout ce qui l'excède, comme un tribut de justice dû à la révolution.

Il est nécessaire de suivre dans cette mesure, *une échelle graduée sur des proportions révolutionnaires*; celui qui a dix mille livres de rentes, par exemple, *doit payer au moins trente mille livres; car il est évident* qu'il a pu trouver dans les années précédentes ou qu'il trouvera dans les années suivantes de son revenu, de quoi établir la dépense nécessaire à un Républicain.

Nous prévenons en même temps, les Municipalités et Comités révolutionnaires que ce n'est pas seulement sur cet objet que doit porter la taxe établie sur les riches! Touts les matières dont ils regorgent, et qui peuvent être utiles aux défenseurs de la Patrie, la Patrie les réclame dans cet instant; ainsi il y a des gens qui ont des amas ridicules de draps, de chemises, de serviettes et de souliers, tous ces objets et autres semblables, sont de droit la matière des réquisitions révolutionnaires: de quel droit un homme garderoit-il dans ses armoires des meubles, des vêtemens superflus lorsque ses Concitoyens, qui versent leur sang, pour défendre ses propriétés, manqueroient des choses les plus indispensables à la vie, à la santé, à la satisfaction des besoins les plus ordinaires?

Il est encore une matière précieuse à requérir, ce sont ces métaux vils et corrupteurs, que dédaigne le républicain, qu'ils n'estiment qu'autant qu'ils lui servent à conquérir des soldats à la liberté, et des déserteurs à l'esclavage; il étoit permis à des rois de ceindre leur front d'une couronne d'or, et de boire dans des coupes précieuses le sang, les sueurs et les larmes du peuple; mais le républicain ne doit connoître que le fer, c'est avec ce métal, plus riche parce qu'il est plus utile, qu'il féconde ses campagnes, et qu'il attaque les ennemis; le soc et l'épée sont ses instrumens favoris; Sparte commença d'être esclave, lorsque Athènes eut faciné ses yeux par le spectacle de ses métaux. Républicains français, élevez votre ame au-dessus de ces jouissances

insignifiantes et viles, qui, par un appareil de faste et de luxe, ne tendent qu'à confirmer l'antique inégalité entre les hommes; qu'ainsi, à votre voix, tous ces métaux s'écoulent dans le trésor national, et qu'en y recevant l'empreinte de la République, et après avoir été purifiés par le feu, ils ne coulent plus que pour l'utilité générale; de l'acier, du fer, et la République sera triomphante.

§. IV.

De l'approvisionnement des marchés, et des mesures à prendre sur les subsistances.

La grande espérance des contre-révolutionnaires étoit celle d'affamer le peuple; ils comptoient sur les riches propriétaires, sur les gros fermiers, sur les accapareurs, et ils osoient croire que la famine conquéreroit la France à l'esclavage; la Convention nationale a déjoué leurs projets; elle a décrété, ou plutôt elle a proclamé le grand principe, que les productions du territoire français appartiennent à la France, à la charge de l'indemnité due au cultivateur; le peuple a donc un droit assuré sur les fruits qu'il fait naître; il n'est dont plus exposé à voir les grains que ses travaux ont produits, engraisser quelques tyrans privilégiés et quelques douzaines de propriétaires oppresseurs; *il n'est donc plus permis à un possesseur inique de faire la loi au peuple, et de tenir à ses gages des hommes laborieux de qui seuls depend son existence. Tels sont les principes fondamentaux dont les autorités et les citoyens doivent se pénétrer, car un homme ne sera jamais libre, tant qu'il croira que son existence et celle de sa famille dépend du caprice d'un autre homme.*

Cela posé, les Comités révolutionnaires ou les comités de subsistances doivent spécialement s'occuper du soin d'approvisionner les marchés.

C'est-là que doivent s'apporter les tributs de la terre, puisque c'est là que, sans distinction de riche ni de pauvre, tous les citoyens vont s'approvisionner. Il y a eu, nous le savons, des recensemens ordonnés par la loi, mais la cupidité a fait faire de fausses déclarations. Les patriotes doivent les vérifier et confisquer impitoyablement tout ce qui sera marqué du sceau de l'imposture; du reste, les bons citoyens des campagnes doivent se rappeler que c'est à elles à approvisionner les armées et les villes, que les armées et les villes travaillent aussi pour les campagnes, que ce sont elles qui les défendent, et qui, en échange de leurs denrées, leurs rendent des tributs utiles et une protection nécessaire.

Citoyens des campagnes, nous vous l'avons déjà dit, favorisez la circulation des subsistances, et vous trouverez dans un juste retour de la part des consommateurs la récompense du zèle que vous aurez mis à exécuter des lois dont l'infraction causeroit votre perte.

§. V.

Extirpation du Fanatisme.

Les Prêtres sont les seules causes des malheurs de la France; ce sont eux qui, depuis treize cents ans, ont élevé par degrés l'édifice de notre esclavage, l'ont orné de tous les colifichets sacrés qui pouvoient en dérober les défauts à l'œil de la raison et à la faulx de la philosophie; ce sont eux qui ont asservi l'esprit humain sous leurs imbécilles préjugés, et qui, pour comble d'infamie, ont sanctifié, par leurs impostures bénites, les erreurs dont ils ont enivré les siècles. Il est évident que la révolution, qui est le triomphe des lumières, ne peut voir qu'avec indignation la trop longue agonie de cette poignée de menteurs; leur règne expire, et fait

place à l'empire du bon sens et de la raison : il est du devoir des patriotes d'en accélérer les progrès, et d'insinuer dans l'esprit de leurs concitoyens moins éclairés, les principes réformateurs de la révolution française.

Et d'abord, Citoyens, les rapports de Dieu à l'homme, sont des rapports purement intérieurs, et qui n'ont pas besoin, pour être sincères, du faste du culte et des monumens apparens de la superstition ; vous commencerez par envoyer, au trésor de la République, tous les vases, tous les ornemens d'or et d'argent qui peuvent flatter la vanité des prêtres, mais qui sont nuls pour l'homme vraiment religieux, et pour l'Etre qu'il prétend honorer. Vous anéantirez tous les symboles extérieurs de la religion, qui couvrent les chemins et les places publiques, parce que les chemins et les places publiques sont la propriété de tous les Français, et que tous les Français n'ayant pas le même culte, en flattant inutilement la crédulité des uns, vous attaqueriez les droits, et vous choqueriez les regards des autres ; parce que la France ne reconnoît pas de religion dominante, et qu'en les tolérant toutes, elle ne doit permettre à aucune d'usurper sur ses rivales, une suprématie, une autorité prépondérante, ni par conséquent aucun des signes extérieurs qui la supposent.

Républicains, nous vous parlons ici le langage de la vérité, nous vous la devons toute entière. Lorsque la France n'étoit qu'un royaume, lorsqu'il n'existoit point pour vous de Patrie ; vos ames, ardentes et sensibles, avoient besoin peut-être d'un aliment extraordinaire, et vous le trouviez cet aliment dans les pratiques superstitieuses de quelques vertus que vous vous étiez forgées ; et dans ses momens d'affaissement et de fatigue, votre cœur

généreux se reposoit avec plaisir dans les idées d'un bonheur que vous ne pouviez pas trouver sur la terre ; mais il est pour le Républicain des jouissances indicibles, qui attachent l'imagination, qui remplissent l'ame, et qui l'élevant par des sensations nobles et grandes au-dessus d'elle-même, la rapproche réellement de cette essence suprême dont elle d'écoule ; le Républicain n'a d'autre divinité que sa Patrie, d'autre idole que la Liberté ; le Républicain est essentiellement religieux, car il est bon, juste, courageux ; le patriote honore la vertu, respecte la vieillesse, console le malheur, soulage l'indigence, punit les trahisons. Quel plus bel hommage pour la Divinité ! Le patriote n'a pas la sottise de prétendre l'adorer par des pratiques inutiles à l'humanité et funestes à lui-même ; il ne se condamne pas à un célibat apparent, pour se livrer plus librement à des débauches : digne enfant de la nature, membre utile de la société, il fait le bonheur d'une épouse vertueuse, il élève des enfans nombreux dans les principes sévères de la morale et du républicanisme ; et lorsqu'il touche au terme de sa carrière, il lègue à ses enfans, pauvre comme lui, les exemples des vertus qu'il leur a donnés, et à la patrie, l'espérance de le voir renaître dans des enfans dignes de lui.

Rentrez dans votre cœur, braves et généreux Républicains, et dites-nous à qui vous aimeriez mieux ressembler, de ces cagots exécrables, ou de ces hommes patriotes dont nous venons de vous retracer une foible image ? Eh bien ! apprenez que ces scélérats avoient encore l'audace de damner éternellement les hommes qui s'étoient dévoués à votre bonheur, qui se sont occupés de votre liberté, et qui ont prêché et établi la restauration de vos droits : à la vérité, plusieurs ont déjà fait réparation d'honneur au genre humain des impostures qu'ils lui

avoient prêchées ; plusieurs ont abjurés la profession sacrilége qui leur imposoit l'obligation de tromper et de persécuter leurs semblables ; bientôt leur exemple sera suivi par tous ceux chez qui le bonnet sacerdotal n'a pas encore éteint toutes les lumières de la raison, ni étouffé même la voix de leur intérêt bien entendu. Quant aux autres, ils ne tarderont pas à apprendre que la République ne veut plus nourrir ni fainéans, ni traîtres, ni imposteurs ; et toutes les communes de la République ne tarderont pas à imiter celle de Paris, qui, sur les ruines d'une église gothique, vient d'élever un temple à la raison.

Républicains, en vous traçant rapidement cet apperçu de vos devoirs, la Commission Temporaire de Surveillance Républicaine, vous répète qu'elle n'a ni pu, ni prétendu tout vous dire : il est des choses qu'on ne peut qu'indiquer, mais qui sont saisies par l'œil pénétrant du patriotisme, et dont il sait bien faire son profit. Veillez, vous avez tout de grands torts à expier; les crimes des rebelles Lyonnois sont les vôtres. Si vous aviez eu cette attitude fière et républicaine qui annonce et qui caractérise l'homme libre, jamais des scélérats n'eussent osé tenter un effort contre la patrie, ou du moins ils n'eussent pas eu une seule minute à s'en applaudir. Regagnez donc promptement, dans le chemin de la liberté, tout le terrain que vous y avez perdu, et reconquérez, à force de vertus et d'efforts patriotiques l'estime et la confiance de la France ; la Convention nationale, les Représentans du peuple ont les yeux sur vous, sur vos Magistrats ; le compte qu'ils vous demanderont sera d'autant plus sévère, que vous avez plus de fautes à vous faire pardonner. Et nous, qui sommes les intermédiaires entre eux et vous, nous qu'ils ont chargés de vous surveiller, de vous instruire, nous vous jurons que nos regards ne s'écarteront pas un instant de dessus

vous, que nous employerons avec sévérité toute l'autorité qui nous est déléguée, et que nous punirons comme perfidie tout ce que, dans d'autres circonstances, vous auriez pu appeler lenteur, foiblesse ou négligence : le temps des demi-mesures et des tergiversations est passé. *Aidez-nous à frapper les grands coups, ou vous serez les premiers à les supporter. LA LIBERTÉ OU LA MORT ; réfléchissez ou choisissez.*

Signé, DUHAMEL, Président ; PERROTTIN, Vice-Président ; GUION, SADET, BOISSIÈRE, AGAR, MARCILLAT, THÉRET, FUSIL, VAUQUOIS, RICHARD, LAFFAYE ; VERD, Procureur général ; DUVIQUET, Secrétaire général.

La Commission arrête que la présente Instruction sera soumise à l'approbation des Représentans du Peuple, pour être imprimée et affichée.

Fait en Commission, à Ville-Affranchie, le 26 de Brumaire, l'an second de la République Française, une, indivisible et démocratique.

Signé, DUHAMEL, Président ; VERD, Procureur général ; Duviquet, Secrétaire général.

Pour approbation de l'arrêté. *Signé*, COLLOT-D'HERBOIS ; FOUCHÉ, Représentans du Peuple.

A VILLE-AFFRANCHIE, de l'Imprimerie de TOURNACHON-MOLIN, rue Mercière, N°. 51.